



FICHE D'INFORMATION CONSOMMATEURS ETIQUETAGE DES VIANDES

Conformément au Décret n° 2022-65 du 26 janvier 2022 modifiant le décret n° 2002-1465 du 17 décembre 2002 relatif à l'étiquetage des viandes bovines dans les établissements de restauration, s'appliquant aux pla contenant un ou plusieurs morceaux de viandes bovine, porcine, ovine et de volailles et qui doivent faire l'objet d'une information aux consommateurs en indiquant l'une ou l'autre des mentions suivantes par affichage.

Origine : du pays, lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage dont sont issues les viandes ont eu lieu dans le même pays.

Né et élevé : nom du pays de naissance et nom du ou des pays d'élevage,

Abattu : nom du pays d'abattage, lorsque la naissance, l'élevage et l'abattage ont eu lieu dans des pays différents.

Date	7/09/20
Nom de la recette	brochette de dinde
Origine	FRANCE
Lieu de naissance	FRANCE
Lieu d'abattage	FRANCE